
Konkurse Faillites Fallimenti

No 7 Freitag, 11.01.2008 126. Jahrgang

1. Débitrice: **DI-TRANS Sàrl, 3960 Sierre**
2. Déclaration de faillite: 29.10.2007
3. Suspension de faillite: 03.01.2008
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 21.01.2008
5. Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai sus-mentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. Remarques: Cet avis fait suite à la publication préalable d'ouverture de faillite du 16 novembre 2007.

Office des faillites du district de Sierre
3960 Sierre

(04285742)